

## Comment étaler mes revenus?

- **Le lissage des revenus**

- **système du quotient par 5**

moyen de limiter l'imposition suite à un revenu exceptionnel agricole.

- **moyenne triennale**

option de calcul de l'imposition sur la moyenne des 3 derniers revenus.

## Ai-je droit à des exonérations de charges ?

- **Exonération de la taxe professionnelle**

à compter des impositions de 2005.

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

concerne les locaux exclusivement affectés aux activités agricoles

Sur les ventes de chevaux immobilisés

- **Exonération de l'imposition sur les plus-values**

Exonération totale si votre Chiffre d'Affaire < 250.000

Exonération partielle si 250.000 < CA > 350.000

## Quel est mon régime de TVA ?

- **Taux de TVA à 5,5 %**

applicable à la plupart des activités de la filière cheval.

**simplicité** : 1 seule déclaration par an

**souplesse** : option pour les déclarations trimestrielles

Et encore les questions qui suivent et d'autres, que vous vous posez, nos conseillers vous répondent :

Comment se calculent mes cotisations sociales?

Dois-je changer de bail?

Ai-je intérêt à adhérer à un centre de gestion agréé?



**LES CENTRES DE GESTION AS**  
**SPÉCIALISÉS DANS LE CONSEIL AUX ENTREPRISES AGRICOLES**  
**sont là pour vous accompagner dans cette mutation**